

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

le SE60 s'engage
aux côtés des collectivités



L'ACTEUR
ÉNERGIE
DES COLLECTIVITÉS

Avec le SE60, l'énergie, on maîtrise...



Maîtriser sa consommation et optimiser ses performances énergétiques est devenu une nécessité pour tous, en particulier pour les collectivités. Une nécessité citoyenne, pour participer aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi une nécessité économique dans un contexte budgétaire contraint.

Pour accompagner les collectivités dans leurs démarches énergétiques et environnementales, le SE60 a mis sur pied une offre " maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables " sur les bâtiments et équipements publics. Elle complète les actions d'investissements en éclairage public, les groupements d'achats d'énergie et le service public de l'éco-mobilité déjà engagés par le Syndicat pour englober tous les champs de la transition énergétique.

POUR QUI ?

L'offre transition énergétique du SE60 s'adresse :

- ➔ à ses communes adhérentes par transfert de compétence pour 5 ans, sans frais
- ➔ aux intercommunalités par convention de partenariat

UNE AIDE À LA PRISE DE DÉCISIONS

Concrètement, le Pôle Énergie du SE60 assure la conduite des études préalables et propose un programme d'interventions en vue d'une gestion optimisée, d'une utilisation rationnelle des énergies et du développement des énergies renouvelables. Dotée de ces outils et confortée par l'expertise du SE60, la collectivité peut passer à l'action en toute connaissance de cause, tout en conservant l'entière maîtrise de ses travaux.

Le saviez vous ?

75% des consommations énergétiques des collectivités sont liées à leurs bâtiments (Source ADEME)

CONNAÎTRE POUR AGIR ET PRIORISER

En centralisant les données de collectivités différentes, le SE60 peut faire émerger des besoins similaires, massifier les projets et obtenir des conditions très compétitives pour des prestations, des fournitures ou des financements.

Aucune action cohérente ne peut être envisagée sans un état des lieux global et détaillé : comme pour l'éclairage public, le SE60 procède à un **diagnostic gratuit du patrimoine bâti** de la collectivité. Pour chaque bâtiment, les caractéristiques techniques, les consommations d'énergie et les potentiels d'énergies renouvelables sont analysés et centralisés dans un logiciel

de gestion énergétique. Dans certains cas, la collectivité dispose déjà d'une étude : les techniciens Énergie du SE60 récupèrent l'ensemble des données, les mettent à jour et les exploitent. A partir de ces analyses, les équipes du SE60 émettent des préconisations sur mesure, neutres et objectives, priorisées et quantifiées.

SOUTENIR LE PASSAGE À L'ACTION

DES PRESTATIONS À LA CARTE

Cet état des lieux peut avoir mis en évidence un besoin spécifique nécessitant une expertise particulière. **Sans frais pour la collectivité**, le SE60 fait appel aux techniciens d'organismes partenaires, pour des missions d'expertise bâtiment, des accompagnements biomasse, géothermie ou bio-méthane, etc. . .

Sur devis, le SE60 met à disposition ses techniciens ainsi que le bouquet de prestations assurées par des bureaux d'études sélectionnés par appel d'offres. La participation demandée aux collectivités est diminuée des subventions obtenues par le SE60 (ADEME, Région, . . .), et tient compte de la perception ou non par le SE60 de la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité) de la commune.

*Le SE60 coordonne une offre de **télégestion des bâtiments** : efficace pour maîtriser dans le temps ses consommations énergétiques, cet outil permet une visualisation en temps réel, un historique et des alertes, le pilotage à distance des équipements. En regroupant les besoins, le Syndicat obtient des prix préférentiels sur les matériels, il assure une partie du financement et sollicite des subventions régionales.*

1 M€ POUR ALLER ENCORE PLUS LOIN

Pour donner aux collectivités le coup de pouce qui leur permettra de concrétiser leurs projets, le SE60 constitue sur 2017 un fonds de concours de 1 M€, soutenant des projets de rénovation énergétique d'envergure impliquant des bouquets de travaux (chauffage, isolation, ventilation, etc...) et améliorant significativement la performance énergétique d'un bâtiment (règlement disponible en juin 2017).

L'ACCÈS À DES FINANCEMENTS

Au-delà de l'intérêt d'obtenir des prix compétitifs sur des besoins agglomérés, la mutualisation des projets leur confère une taille **éligible à des subventions** auxquelles chaque collectivité n'aurait pas accès individuellement : ADEME, Région, Union Européenne, les financeurs ne soutiennent plus que des projets conséquents à l'échelle d'un territoire,

généralisant des résultats significatifs. Le réseau Mouv'Oise de 107 bornes de recharge de véhicules électriques a ainsi bénéficié du soutien de l'ADEME, auquel chaque collectivité prise isolément n'aurait pas pu prétendre. En outre, le SE60 se charge d'instruire les demandes de subventions souvent exigeantes sur le plan administratif. . .

ÉNERGIES RENOUVELABLES

VOUS ENVISAGEZ D'AVOIR RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

Biomasse, géothermie, solaire thermique et photovoltaïque, voire éolien, le SE60 vous accompagne dans l'étude de faisabilité et l'analyse technique et économique de votre projet, dans son montage juridique et dans la recherche de financements.

Pour bénéficier de l'expertise du SE60 en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables, une délibération du conseil municipal est indispensable :
modèle de délibération
à télécharger sur www.se60.fr

CONTACTS

Sabine Blanchard,
Directeur

03 44 48 32 84
06 86 08 50 17
s.blanchard@se60.fr

Quentin Mérel,
Responsable du Pôle Énergie

03 44 48 76 21
06 44 20 48 48
q.merel@se60.fr

PLUS D'INFOS SUR WWW.SE60.FR

Syndicat d'Énergie de l'Oise
9164, avenue des Censives
60000 Tillé

